

el

FROM : CADPRESID

FAX NO. : 212673

Jul. 31 2008 11:16AM F

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 11/13 DU 14 JUILLET 2008 PORTANT RATIFICATION PAR
LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DU PROTOCOLE D'ACCORD
ETABLISSANT LE CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
POUR LA GESTION DES CATASTROPHES,
SIGNE A NAIROBI, LE 15 AOUT 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Protocole d'Accord établissant le Centre d'Excellence Régional pour la
Gestion des Catastrophes, signé à Nairobi, le 15 août 2005 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie le Protocole d'Accord établissant
le Centre d'Excellence Régional pour la Gestion des Catastrophes,
signé à Nairobi, le 15 août 2005.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 14 juillet 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU ET SCELLE DE SCS DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET CHARGE DES SCEAUX,

← Jean Bosco NDIKUMANA
REPUBLIQUE DU BURUNDI

Signature
14.7.2008

cl
REPUBLIQUE DU BURUNDICABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI DU PROTOCOLE D'ACCORD Etablissant LE
CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA
GESTION DES CATASTROPHES, SIGNE A
NAIROBI, LE 15 AOUT 2005.

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné le Protocole d'Accord établissant le Centre d'Excellence
Régional pour la Gestion des Catastrophes, signé à Nairobi, le 15 août 2005 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu
des dispositions qui y sont contenues, et conformément à la législation en
vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons signé et donné le présent Instrument de
ratification revêtu du Sceau de la République.

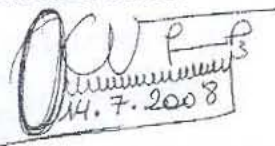
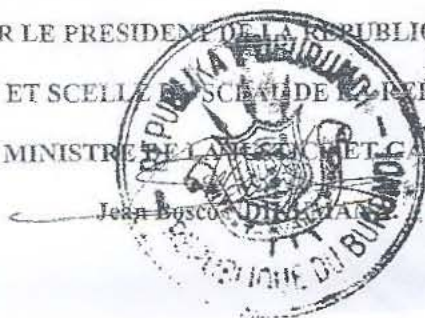
Fait à Bujumbura, le 14 juillet 2008.

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLÉ DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET GARDE DES SCEAUX,


14.7.2008